Informations de base

2019/0810(NLE) NLE - Procédures non législatives Recommandation	Procédure terminée
Nomination du Président de la Banque centrale européenne - Candidate Mme. Christine LAGARDE **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	GUALTIERI Roberto (S&D)	18/07/2019
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2019	Publication de la proposition législative	N9-0023/2019	
18/07/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/09/2019	Vote en commission		
09/09/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0008/2019	Résumé
17/09/2019	Décision du Parlement	T9-0008/2019	Résumé
17/09/2019	Résultat du vote au parlement		
17/09/2019	Débat en plénière		
11/10/2019	Fin de la procédure au Parlement		
18/10/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/10/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/0810(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Recommandation
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 283-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/00718

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.816	29/08/2019	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0008/2019	09/09/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0008/2019	17/09/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	N9-0023/2019	09/07/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2019/1740
JO L 267 21.10.2019, p. 0001 Résumé

Nomination du Président de la Banque centrale européenne - Candidate Mme. Christine LAGARDE

2019/0810(NLE) - 09/09/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport de Roberto GUALTIERI (S&D, IT) sur la recommandation du Conseil concernant la nomination du président de la Banque centrale européenne (BCE).

La commission des affaires économiques et monétaires a émis un avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans, avec effet au 1er novembre 2019.

La commission compétente du Parlement européen a évalué les pouvoirs de la candidate, notamment au regard des exigences énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à la lumière de la nécessité d'une indépendance totale de la BCE conformément à l'article 130 dudit traité.

Répondant aux questions des députés, Mme Lagarde a déclaré que la BCE devait clarifier sa politique et la rendre plus accessible aux citoyens. Elle a insisté sur la nécessité de dialoguer davantage avec la société civile et pas seulement les marchés financiers.

Concernant les taux extrêmement bas, Christine Lagarde a déclaré que si le programme d'assouplissement quantitatif avait pu avoir certains effets négatifs, son bilan global était positif. Elle a estimé que cette « approche très conciliante allait se poursuivre pendant longtemps encore ». Elle a également souligné la nécessité de tirer les leçons de la crise financière en examinant comment la BCE pourrait à l'avenir accompagner au mieux les politiques générales de l'Union européenne, comme une croissance durable et inclusive, sans porter préjudice à son objectif premier de maintenir la stabilité des prix.

Dans ses réponses, Mme Lagarde a convenu qu'il était temps de réviser le cadre monétaire de la BCE afin de faire face aux nouveaux défis tels que les prêts non bancaires, les technologies financières, les crypto-monnaies, la lutte contre le blanchiment d'argent et le changement climatique. Elle a souligné que le changement climatique devrait être considéré comme «sujet prioritaire» pour la BCE. La BCE a déjà acquis plusieurs «obligations vertes» et devrait poursuivre de telles acquisitions.

A long terme, la candidate a prôné un « instrument » de financement pour la zone euro, à l'image de ce que sont « les bons du Trésor américain ».

Nomination du Président de la Banque centrale européenne - Candidate Mme. Christine LAGARDE

2019/0810(NLE) - 17/09/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rendu un avis favorable (394 voix pour, 206 contre et 49 abstentions) sur la recommandation du Conseil de nommer Christine Lagarde à la fonction de président de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans, à compter du 1er novembre 2019.

Avant le vote en plénière, la commission des affaires économiques et monétaires a évalué les qualifications de la candidate proposée. Elle a procédé ensuite, le 4 septembre 2019, à une audition de deux heures et demie de la candidate, au cours de laquelle cette dernière a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Nomination du Président de la Banque centrale européenne - Candidate Mme. Christine LAGARDE

2019/0810(NLE) - 21/10/2019 - Acte final

OBJECTIF : nomination du président de la Banque centrale européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2019/1740 du Conseil européen portant nomination du président de la Banque centrale européenne

CONTENU : par la présente décision, Mme Christine LAGARDE est nommée président de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans, à partir du 1er novembre 2019.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 18.10.2019.